

SCRAMBLE – GOLF ENTREPRISE

Samedi 8 mars 2025 au Golf de Limère

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux applicables à toutes les épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux licenciés A.S. des associations sportives du Golf Entreprise du Loiret et aux licenciés A.S. des clubs avec terrain rattachés à une A.S. Golf Entreprise et avec le certificat médical validé dans le fichier national des licenciés

Messieurs et dames :

- Pas de limite d'index
- Les participants avec un index supérieur à 35,4 seront ramenés à 35,4 le jour de la compétition

Départs :

- Boules jaunes pour les messieurs
- Boules rouges pour les dames

Index au mercredi 5 mars

FORME DE JEU

SCRAMBLE à 2. – 2 binômes de 2 joueurs pour former une équipe de 4. L'épreuve se joue en Stableford

PRIX

- Le titre de **Champion est décerné en brut**
- Classements bruts et nets
- Pour le titre, le départage se fera sur le meilleur score obtenu par un des 2 binômes puis par les 9 derniers, les 6 derniers, les 3 derniers et le dernier trou du second binôme

DROITS DE JEU

A régler sur place, à l'accueil du golf, par carte bancaire ou chèque à l'ordre du golf de Limère.

- Non membres de Limère : 63 € (Inscription + Green-Fee + Repas)
- Membres de Limère (7/7) : 33 € (Inscription + Repas)

INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront prises en ligne, par ordre d'arrivée, **jusqu'au 5 mars : 12h00**, sur le site du comité : page d'accueil et rubrique « Compétitions ».

DEPARTS

Départs shotgun à 9h00 (9h30 suivant le nombre d'équipes engagées)

Les départs seront disponibles sur le site du Comité <https://www.golf-loiret.com/>, et envoyés aux responsables au plus tard le **jeudi 6 mars** à partir de 18h

COMITE DE L'ÉPREUVE

Thierry REGNIER (ou son représentant), Jacques DAURES (ou son représentant) et un représentant du Golf d'Entreprise choisi parmi les inscrits

Le Comité de l'épreuve pourra autoriser, sous réserve de faisabilité, les joueurs en situation de handicap, titulaires du médical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. La demande devra être faite auprès du Club organisateur et/ou de la personne en charge de l'Administration de l'épreuve au plus tard à la date de clôture des inscriptions